

Alcool et boissons alcoolisées: ajuster les taux minimaux des droits d'accises (modif. directive 92/84/CEE)

2006/0165(CNS) - 23/05/2007

Le Parlement a rejeté la proposition de la Commission.

La Commission n'ayant pas retiré sa proposition, la question est de ce fait renvoyée à nouveau à la commission compétente, conformément à l'article 52, paragraphe 3, du règlement.